

Déclaration Liminaire du CHSCT du 19/03/2015

Monsieur le Président,

Le 4 décembre 2014, les agents des Finances Publiques se sont massivement mobilisés pour élire leurs représentants syndicaux. C'est en responsabilité, investis de cette mission et de cette confiance, que les représentants en CHSCT de Solidaires aux Finances demandent de toujours adapter le travail à la personne humaine, et de redonner du sens au travail.

Dans un contexte de plus en plus tendu et contraint, où les moyens humains et matériels se font de plus en plus rares, Solidaires aux Finances rappelle que le devoir du CHSCT est avant tout de construire des pistes de prévention des risques professionnels en amont.

Malgré la mise en place d'outils (TBVS, DUERP, EDD...), les agents de la DGFIP ne voient aucune amélioration concrète. Il manque une véritable politique de prévention qui, en s'appuyant sur les outils existants et sur le CHSCT, permettrait que la prévention des risques ne soit plus vécue comme un simple suivi administratif banalisé, incapable d'aller au delà des constats.

Pour Solidaires aux Finances, les EDD actuellement multipliés, et pour lesquels les agents ne se bousculent pas, démontre la « méfiance des agents » qui est à la fois une défiance envers cet outil mal perçu, autant que la traduction de la pression quotidienne et la difficulté à s'en extraire. Son fonctionnement cylindrique, tant en local qu'au niveau national, coupe le pilotage-métier de la réalité vécue par les agents. Le "droit d'expression" des agents sur leur travail est un fait, mais encore faut-il que l'administration joue le jeu et apporte de vraies réponses aux questions posées par les agents !

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2015 se veut ambitieuse. "*Le CHSCT doit avoir les moyens d'accomplir l'ensemble de ses missions*". Or, les crédits alloués au CHSCT devront désormais servir à financer ou cofinancer les mises en conformités réglementaires.

Pour Solidaires aux Finances, le CHSCT n'aura pas les moyens des ambitions affichées. Le budget va servir d'ajustement au budget de fonctionnement de la Direction, au détriment des actions directement liées à la santé des agents, et à leurs conditions de vie au travail.

Conformément à cette même note d'orientations, Solidaires aux Finances souhaite développer les visites de sites. Ces visites sont essentielles pour prendre en compte les conditions de travail et pour mettre en oeuvre les mesures de préventions.

Pour Solidaires aux Finances, ces visites doivent être programmées dès aujourd'hui. Nous aborderons ce point dans les questions diverses, comme demandé par écrit le 13 mars 2015. Il s'agit d'une visite du CHSCT dans laquelle chaque Organisation Syndicale élue doit pouvoir participer (à raison d'un représentant par OS), avec les autres acteurs du CHSCT (Médecin de Prévention, ISST, Assistant de prévention), et un membre de la parité administrative.

Enfin, Monsieur le Président, à la lumière d'évènements récents, Solidaires aux Finances souhaite attirer l'attention sur des principes fondamentaux :

- Nous réitérons notre demande afin que l'anonymat des fiches de signalements soit levé. Cette mesure entrave la possibilité d'action du CHSCT et complique l'analyse des situations. Il est impossible d'agir sur des difficultés qui ne sont pas clairement identifiées. La Direction Générale a constamment cherché à avoir la maîtrise totale de l'exercice. La prévention de la santé des agents est compromise par ce formalisme, alors que chacun des membres siégeant en CHSCT est conscient de l'aspect confidentiel de cette instance.

- Nous rappelons qu'avant chaque projet d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité, ou les conditions de travail, le CHSCT doit être consulté, conformément à l'article 57 du règlement

intérieur. Il ne doit pas être mis devant le fait accompli, mais bien consulté avant. La consultation n'a de sens que si le projet reste amendable et ne place pas le comité en simple observateur.

– Enfin, nous rappelons que le CHSCT doit impérativement être informé chaque fois qu'un accident du travail se produit afin de pouvoir mener son enquête et apporter aux agents le soutien nécessaire et essentiel.

Ces demandes, Monsieur le Président, s'inscrivent dans la droite ligne de la note d'orientations, et nous vous demandons de nous donner les moyens d'accomplir l'ensemble de nos missions.

SOLIDAIRES finances 56 - 13 Ave St Symphorien - 56020 VANNES CEDEX

SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL